

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2020-08
du 24 juillet 2020**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019, par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020, les tarifs suivants sont appliqués à 'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
6/07/2020	Barbecue	5euros
09/07/2020	Smoothie	3 euros
13/07/2020	Barbecue	5 euros
15/07/2020	Film+bbq	6 euros
16/07/2020	Création de molky	2 euros
17/07/2020	Accrobranche	22 euros
22/07/2020	Bbq	5 euros
27/07/2020	Nuit au perisco	15 euros
28/07/2020	Canyoning	50 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès Nélias

Transmise en préfecture le : 27. JUL. 2020
Notifiée le : 27. JUL. 2020
Affichée le : 27. JUL. 2020

